

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 2 novembre 2015 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	Mme Manon Roy
M. Paul Audet	M. Gilles Deshaies
Mme Lise Gosselin	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot, lequel agit aussi comme secrétaire d'assemblée

2015-11-244 Ouverture de la session et renonciation à l'avis de convocation

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance extraordinaire à 20H45.

Les élus étant tous présents, ils déclarent donc renoncer à l'avis de convocation pour la tenue de cette séance extraordinaire.

Adoptée.

2015-11-245 Adoption de l'ordre du jour du 2 novembre 2015

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, savoir:

Ouverture de la session spéciale et renonciation à l'avis de convocation
Adoption de l'ordre du jour
Achat de vêtements personnalisés
Établissement des salaires pour l'année 2016
Levée de l'assemblée

Adoptée.

2015-11-246 Achat de vêtements personnalisés avec le logo

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement que le maire est autorisé à faire personnaliser trois gilets pour l'inspecteur municipal, avec le logo de la Municipalité. L'inspecteur devra porter ces vêtements lors des travaux de voirie. De plus, il y a lieu de préciser à l'inspecteur Richard Bellavance et à M. Gilles Jacques que le dossard de sécurité doit être porté en tout temps.

Aussi, il est convenu d'apporter des propositions pour un vêtement par élu, identifiant la municipalité. Le maire est mandaté pour s'occuper de commander ce vêtement auprès de l'entreprise O'Max de Thetford Mines.

Adoptée.

2015-11-247 Salaires 2016

Il est proposé par M. Gilles Deshaies
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de confirmer une augmentation de salaire et d'allocation de dépenses, pour les élus municipaux, de l'ordre de 2% à compter du 1^{er} janvier 2016.

Pour les employés, il est convenu d'augmenter leur salaire de base auquel le coût de la vie est ajouté, jusqu'à concurrence de 2%. Les salaires horaires de base 2016 seront les suivants :

Josée Vachon	\$26.00
Cécile Richard	\$16.00
Guy Fournier	\$19.90
Richard Bellavance	\$16.60
Gilles Jacques	\$13.00
Suzanne Bissonnette	\$12.00

Les nouveaux taux seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adoptée.

2015-11-248 Levée de la séance

Il est proposé par Mme Manon Roy
Appuyé par M. Jean-François Roy
Et résolu unanimement de lever cette séance extraordinaire à 21h15.

Adoptée.

M. Daniel Talbot, Maire
Président et secrétaire d'assemblée

Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.